

Rapport moral 2018

Paul COHEN
Président Départemental

« Dématérialisation : demain la logique cybernétique »

Je suis ravi de vous présenter, en ce 6 juin, le rapport moral de notre association pour l'année 2018

Petit clin d'œil, nous sommes le 6 juin aujourd'hui, et je me permets de vous rappeler que le débarquement en Normandie, qui a eu lieu le 6 juin 1944, a eu pour objectif de libérer la France occupée par les Allemands. Le 6 juin, les Alliés ont débarqué sur les plages de Normandie, dans le cadre de l'opération « Overlord ». C'est un jour très important pour notre pays.

Mais aujourd'hui, il s'agit pour moi de vous faire état des diverses actions portées par l'A.M.I. sur l'année 2018 et, par la même, vous permettre de prendre connaissance de nos nouvelles orientations.

Il est toujours difficile d'écrire un rapport moral ; il faut citer quelques faits marquants de l'exercice et évoquer les projets ayant pour objectifs la traduction en actes de nos valeurs partagées.

La dématérialisation du service public, voilà un tournant de notre société moderne, qui a impliqué l'A.M.I. dans la mise en place d'ateliers numériques pour permettre aux habitants l'accès à leurs droits.

Doit-on qualifier ce phénomène de progrès social quand les droits acquis ne peuvent être accessibles que par la voie du numérique ?

Le numérique est pour de nombreux citoyens un obstacle aux droits, voire le creuset de l'inégalité. En effet, l'A.M.I. a vite compris les enjeux et les conséquences de ce progrès technologique. En ce sens, nous avons développé, dans le cadre de l'animation collective famille et de l'animation globale, des ateliers pour apprendre aux parents, aux familles, aux jeunes à utiliser le numérique pour lutter contre « l'illectronisme. »

Désormais, l'arrivée du numérique dans notre société implique une accessibilité incontournable à internet. Face à la métamorphose de toutes nos administrations et services publics, passées aux démarches en ligne, la question de l'inclusion numérique est aujourd'hui au cœur des modalités d'accompagnement et de soutien auprès des usagers de nos Centres Sociaux.

L'A.M.I. a veillé sans relâche, à ce que le « numérique » ne soit pas un obstacle à l'accès au droit commun mais une opportunité pour lutter contre la fracture sociale.

Bien au-delà des difficultés rencontrées chez les usagers, nous assistons sans aucun doute aux mutations du travail social et de l'accompagnement au quotidien des usagers en situation de précarité.

A ce titre, l'A.M.I. s'est saisie de la question, car l'ordinateur, la tablette et surtout le réseau internet sont des outils essentiels et incontournables pour les professionnels sociaux.

Hier, la logique de prise en charge, aujourd'hui la logique de parcours, demain la logique cybernétique : un accompagnement numérisé ! En d'autres termes, il y a nécessité de s'auto-accompagner, de se prendre en charge en toute autonomie...

Par ailleurs, pour pouvoir répondre à la commande sociale et notamment à nos missions d'insertion socio-professionnelle, notre association s'est dotée de supports et outils informatisés afin d'optimiser un accompagnement et un suivi des parcours des usagers. Malgré le tout numérique, il est question pour l'A.M.I. de ne jamais perdre de vue l'humain comme notre seule préoccupation.

Si je dois m'arrêter sur des faits marquants de 2018, je ne peux éviter de mettre en lumière le **CLAS** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), un dispositif essentiel et un atout pour les associations à vocation sociale.

Le CLAS est soutenu par la branche Famille de la CAF depuis sa création en 1992. Son but est de « *Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants* », à travers notamment l'ambition d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants.

L'A.M.I. s'appuie sur ce dispositif à Narbonne et à Berriac depuis quelques années et, pour la première fois en 2018, le centre social de Lézignan a pu effectuer cette action en ville, en dehors d'Escouto can Plaou.

Bien au-delà de ce dispositif, le soutien à la parentalité a été un des axes prioritaires pour développer et renforcer la remobilisation des parents dans leurs fonctions de responsabilité et de suivi du parcours scolaire de leurs enfants.

L'inclusion sociale, l'insertion professionnelle, l'accès aux savoirs... autant de démarches d'accompagnement qui sont l'affaire de toutes les forces vives pour lutter contre le décrochage social et scolaire.

Autrement dit, l'A.M.I. entend la question de partenariat, comme une coopération des acteurs, une complémentarité des champs de compétence et une mutualisation des moyens au service de l'intérêt général. C'est en ce sens, que le Centre Social de Razimbaud, sous l'égide du Directeur, s'est engagé dans le cadre de sa mission d'animation globale et de coordination, à proposer un espace de rencontre pour l'ensemble des acteurs intervenants. Ainsi, le **RAP** (Réseau des Acteurs de Proximité) a vu le jour cette année pour permettre à l'ensemble des partenaires de se poser et se retrouver une fois par mois pour aborder les actions à mener. Il est composé des médiateurs de la ville, des représentants des bailleurs sociaux Alogea et Domitia Habitat, de l'ABP, du CIDFF, des Compagnons Bâisseurs, de l'Atelier Santé Ville, des représentants du Grand Narbonne.

Doucement mais sûrement, un réel collectif de réflexion s'est co-construit pour répondre concrètement aux besoins des usagers et œuvrer ensemble au nom de l'intérêt général. A ce titre, le PIMMS (Point Information Médiation Multi-Services), l'Éducation Nationale et les CMS (Centres Médico-Sociaux) seront aussi invités pour apporter leur pierre à l'édifice.

Nous sommes conscients que le partenariat est le défi de demain pour répondre aux besoins émergents et être au service des habitants du territoire audois. Le partenariat ne doit pas être compris ou confondu comme une forme de concurrence mais bel et bien comme une intelligence collective, une invitation à travailler ensemble sur une action commune, qui se fonde sur un

engagement libre, mutuel et contractuel de plusieurs acteurs différents, mais tous placés sur un pied d'égalité. Et tout ceci au cœur des Quartiers Politique de la Ville (QPV) !

Vous savez que **les Centres Sociaux de l'A.M.I devront être délocalisés sur les quartiers dits QPV.**

C'est un grand tournant, non seulement pour l'A.M.I mais aussi pour les résidents des cités dites « gitanes ».

J'ai le plaisir de vous annoncer que les délocalisations concernant les 3 Centres Sociaux sont réellement engagées.

En effet, un nouveau Centre Social de l'A.M.I. va voir le jour sur le quartier de « la Source », à Lézignan. Il pourra accueillir tous les citoyens. Le Centre Social de Narbonne sera opérationnel au premier trimestre 2020, sur le quartier, de Razimbaud, et précisément aux « Estudiantines ». Le Centre Social de Berriac, quant à lui, sera situé au cœur du bourg. Ainsi, son rayonnement pourra prendre en charge l'ensemble des habitants de Berriac, voire des villages limitrophes.

A cet égard, je tiens personnellement, et au nom de l'A.M.I., à remercier la C.A.F, les collectivités territoriales, les communautés des communes, la Préfecture, la Sous-Préfecture de Narbonne, les municipalités mais également Habitat Audois et Domitia Habitat pour leurs engagements à nos côtés. Bientôt, nous offrirons aux usagers des équipements dignes de ce nom, pour les accompagner.

En outre, je souhaiterais ajouter que l'année 2018 a été marquée par une intense réflexion transversale tant au niveau des administrateurs que des équipes de salariés. **L'élaboration du projet associatif 2019-2024, « CAP 24 »**, ne constitue pas une fin en soi mais un outil de pilotage qui va permettre de renforcer la cohérence de l'action et dynamiser l'ensemble des acteurs. Il est l'aboutissement d'un travail commun de pilotage, de conduite, d'analyse des pratiques et de projection sur l'avenir. Il devrait favoriser la lisibilité du sens et du contenu de l'action pour situer la nature des prestations rendues par l'A.M.I. et contribuer à la déclinaison de ses valeurs.

« CAP 24 » se veut être un outil de structuration, de développement et de dynamisation. C'est un guide interne à l'association.

Avant de clore mon propos, je souhaite remercier très chaleureusement les administrateurs, qui m'aident au quotidien par leurs conseils éclairés, de même que l'ensemble des 49 salariés de notre association, managés par un Directeur de qualité, Samir Chergui.

S'agissant du projet associatif, « CAP 24 », il me plaît de citer cette phrase de Sénèque qui vivait en l'an 50 après J.-C. : « Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va ».